Le préfet de la Vienne saisit le tribunal administratif pour faire supprimer les subventions d'une association organisant des ateliers de désobéissance civile, « pour apprendre à bloquer, à casser même »

01/11/2022 à 10h13



Préfet de la Vienne, Jean-Marie Girier a saisi le tribunal administratif pour faire cesser les subventions (15.000 euros) de la mairie et de l'agglomération de Poitiers à l'association Alternatiba, qui prône la désobéissance civile.

"Au mois de septembre, à Poitiers, *Alternatiba a organisé une manifestation avec un village dans lequel il y avait des ateliers, qui étaient organisés par Extinction rébellion, Greenpeace ou encore Bassines non merci, le principal organisateur de la manifestation de Sainte-Soline. Il y avait des ateliers de désobéissance civile pour apprendre à bloquer, à casser même. Au cours de ces ateliers, il a été appelé à détruire des engins de chantier. C'est le rôle du préfet de contrôler les actes de légalité. Moi, j'ai considéré qu'il*

n'était pas légal qu'une collectivité finance un évènement avec de l'argent public pour inciter à commettre des actes illégaux", explique-t-il dans "Apolline Matin" ce mardi sur RMC et RMC Story.

Les affrontements qui ont eu lieu samedi dernier à Sainte-Soline, autour d'un projet de méga-bassine, illustrent selon Jean-Marie Girier le caractère illégal de la désobéissance civile. "*Au cours de ces ateliers, on a appelé à faire stopper les chantiers, ce qui était le but de la manifestation de Sainte-Soline. Est-ce que détruire des engins de chantier, c'est de la désobéissance civile? En droit français, la désobéissance civile, ça n'existe pas. La loi, ce n'est pas à la carte. Il n'y a pas les lois qui vous conviennent et celles que vous jugeriez illégitimes et que vous décideriez de ne pas respecter. Dans un Etat de droit, l'égalité entre les citoyens repose sur le respect des droits. On a le droit de s'opposer, de manifester, de contester devant les tribunaux. Mais on n'a pas le droit d'intimider, de menacer ou de casser, comme on l'a vu ce week-end.*" […]

bfmtv/RMC